

DEC181395DR08

Décision portant délégation de signature à M. M. Jérôme SPITZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégaafaune Marine - PELAGIS

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180020INEE du 23 février 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3462, intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégaafaune Marine - PELAGIS, dont la directrice est Mme Florence CAURANT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme SPITZ, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2018

Fait à La Rochelle, le 12 avril 2018

La directrice d'unité
Florence CAURANT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.